



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR.  
MARDI 05 MARS 2024- SALLE CARD DE DUMBEA**

**Mardi 05 mars 2024 - début des travaux à 18h00 - fin des travaux à 20h00.**

**Appel nominal par le président**

**Présents :**

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| • Jean Claude Robin | Président  |
| • Stéphane Delande  | Membre     |
| • Sandie Freulon    | Trésorière |
| • Anako Cholière    | Membre     |
| • Marianne Brou     | Membre     |

**Assistent :**

**Conseiller technique de ligue**

- Stéphane Tichon

**Secrétaire de séance :**

- Alisson Mavaetau

**Absents excusés**

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| • Cyril Huet         | Secrétaire général |
| • Sandrine Ladrech   | Membre             |
| • Charlotte Priouret | Membre             |

**Ordre du jour**

1. Validation pv cd du 19 février 2024.
2. Validation des rapports soumis à l'approbation et votes de l'ag.
3. Liste excellence 2024 : performance, avenir, officiels techniques.
4. Candidatures aux élections du CTOS.
5. CR réunion NA du 27/02.
6. Proposition CTL : récompenses aux nageurs.
7. Questions diverses.

## 1. **Validation du comité directeur du 19 février 2024.**

---

Le procès-verbal du comité directeur du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2. **Validation des rapports soumis à l'approbation et votes de l'ag.**

---

Le comité directeur a pris connaissance de l'ensemble des rapports

- ⇒ Rapport moral du Président : Validé
- ⇒ Rapport sportif : Sandie demande que soit mentionné la passerelle dont bénéficie André Delphine pour performer sur les championnats de France de Sport Adapté, grâce à sa double appartenance, à la Ligue Calédonienne de Natation et Ligue calédonienne de Sport adapté et handisport.
- ⇒ Rapport de la commission des officiels ; Validé
- ⇒ Rapport Natation artistique Validé
- ⇒ Budget prévisionnel 2024 ; faire des ajustements sur le tableau ; rajouter des lignes
  - Parrainage fédéral,
  - Récompenses aux nageurs,
  - Récompenses à la labellisation
  - Modifier la ligne Abonnement aux Nouvelles par Media et Publicité

**Le comité directeur valide l'ensemble des rapports présentés**

## 3. **Liste excellence 2024 : performance, avenir, officiels techniques.**

---

Le CTOS a sollicité les ligues afin qu'elles fournissent, avant le 15 mars 2024, les propositions d'inscription sur la liste Excellence Nouvelle-Calédonie 2024 dans les 3 différentes catégories :

- Catégorie Performance : soit 20 sportifs (dans un ordre hiérarchique)
- Catégorie Avenir : soit, 27 sportifs
- Catégorie Officiel technique : soit, 10 arbitres ou juges maximum en catégorie Officiel technique

Les critères sont :

Catégorie « Performance » : pour les meilleurs athlètes de la discipline - athlètes inscrits sur la liste ministérielle de haut niveau (catégorie Elite, Senior, Collectif national ou Relève), même s'ils sont hors territoire devront obligatoirement figurer dans cette catégorie.

➤ Catégorie « Avenir » : pour les jeunes sportifs à fort potentiel (âgés de moins de 20 ans), à noter que les Avenirs inscrits en classes CHAM ou dans les autres structures d'accès au haut niveau, et qui ne sont pas sur les listes ministérielles, doivent être inclus dans les propositions pour la liste Avenir

Pour la natation, la liste « Avenirs » comporte 40 sportifs pour 27 places disponibles, il est donc décidé de ne prendre que les Avenirs inscrits à l'IMP à partir de la 5ème.

- Catégorie « Officiel technique » : pour les officiels techniques devant officier en 2024-2025 sur des compétitions nationales ou internationales et titulaires des qualifications fédérales requises (niveau national ou international).

**Le comité directeur valide les l'ensemble des listes excellence figurant en annexe du présent procès-verbal.**

#### **4. Candidatures à l'élection du CTOS.**

---

Le CTOS a lancé un appel à candidature pour le renouvellement de ses instances dirigeantes.

La ligue a reçu deux candidatures :

- ✓ Une candidature d'un membre élu au comité directeur
- ✓ Une candidature hors comité directeur de la ligue.

En ce qui concerne la candidature du membre du comité directeur et suite à un entretien avec le président du CTOS, le candidat a retiré sa candidature exprimant sa préférence pour rejoindre une commission au sein du CTOS, un poste correspondant davantage à l'engagement qu'il souhaite apporter à l'organisation.

Le comité directeur légitimant l'appartenance au comité directeur de la ligue calédonienne de natation pour une candidature au Ctos-nc ne retient aucune candidature à l'assemblée générale électorale au Ctos-nc du 27 avril prochain.

#### **5. Compte rendu réunion Natation Artistique du 27 février.**

---

Stéphane Tichon a rencontré en le club de Dumbéa Natation, plus précisément sa section de natation artistique, qui lui a présenté un projet relatif à la formation des officiels. Puis dans un second temps, le club des Naïades de Nouméa qui a exprimé le souhait de partager avec Stéphane ses ressentis et les problèmes rencontrés au sein du club.

À l'issue de ces deux rencontres, il est apparu que le club des Naïades éprouve un sentiment de manque d'écoute de la part de la ligue, ainsi qu'une problématique liée à la synergie entre un club entièrement géré par des bénévoles, doté d'un rythme de travail et d'une organisation établie. Quant au club de Dumbéa, des orientations qui gravitent autour de la compétition et révèlent des ambitions distinctes.

Stéphane souligne qu'il existe des passionnés des deux côtés avec des statuts et des ambitions différents. Il insiste sur le fait que tous les membres affiliés à la fédération ont leur importance, affirmant l'engagement du club des Naïades qui répond aux besoins d'accompagnement des nageuses dans leurs projets respectifs (loisir ou autre).

Cependant, il tient à rappeler que la ligue est également dévouée envers ses membres et qu'il convient de ne pas sous-estimer l'aspect performance et compétition, qui demeure un pilier essentiel à favoriser.

En ce qui concerne le plan de formation des officiels / juges en natation artistique de Dumbéa, Stéphane a exprimé son accord, quant à la mise en œuvre de cette stratégie, visant à préparer les volontaires à occuper des fonctions d'officiels. Le club des Naïades est également favorable à ce que les volontaires en formation puissent se perfectionner lors des Synchronats. Il convient de noter que ladite formation est accessible au club des Naïades, si le club souhaite y prendre part.

Marianne exprime son regret quant à l'absence de Sandrine, car elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles, en tant que Juge A en natation artistique, Sandrine, ayant acquis des compétences lors de la formation des officiels organisée en plusieurs occasions par la ligue avec des intervenants extérieurs, ne peut pas à son tour, assurer la formation d'officiels de natation artistique, a des niveaux inférieurs (B ou D), comme cela se fait dans le domaine de la natation course, sans devoir attendre l'intervention d'une personne extérieure affiliée à la FFN.

Marianne soulève ainsi la question de savoir, pourquoi Sandrine n'est pas autorisée à former et qui est habilité à lui accorder cette autorisation ?

En conclusion, à la suite de l'écoute et à l'analyse des différents points de vue, il apparaît principalement un déficit de communication et de fluidité. Il est impératif de rationaliser le débat et de recentrer l'attention sur l'accompagnement des nageurs, en cherchant un terrain d'entente.

Stéphane a informé le comité directeur qu'il souhaitait être en copie des échanges mails, afin d'intervenir en tant que médiateur si nécessaire.

## **6. Proposition Conseiller Technique Ligue : récompenses aux clubs et aux nageurs.**

---

Stéphane propose au comité directeur que la ligue se positionne comme un acteur incontournable dans son secteur d'activité à travers les axes suivants :

- La formation
- L'aide à la structuration et au développement à travers la labellisation :
- La dynamique de performance, actions et valorisation.

Pour ce faire il présente une valorisation centrée autour de la labellisation des clubs et de la récompense individuelle aux nageurs sous la forme suivante :

### **Axe structuration et développement - Labellisation**

#### **Label Or :**

- Dotation en matériel à hauteur de 150 000 francs
- Ristourne de 150 000 francs sur les formations mises en place

#### **Label Argent :**

- Dotation en matériel à hauteur de 100 000 francs
- Ristourne de 100 000 francs sur les formations mises en place

#### **Label Bronze :**

- Dotation en matériel à hauteur de 50 000 francs
- Ristourne de 50 000 francs sur les formations mises en place

### **Aide à la performance individuelle des nageurs par année sportive**

- ⇒ **1 record régional (RR) : 10 000 francs dans la limite de 5.**
- ⇒ **Dotation équipement pour les benjamins même valeur**

- ⇒ **1 titre de champion de France : 10 000 francs dans la limite de 5**
- ⇒ **Dotation équipement pour les benjamins même valeur**
  
- ⇒ **1 sélection en équipe de France : 30 000 francs**

Le comité directeur valide les propositions de Stéphane à savoir :

- ⇒ Axe structuration et développement (labellisation) mise en place pour la campagne 2024.
- ⇒ Aide à la performance, mise en place en 2024 avec des récompenses rétroactives pour 2023.
- ⇒ Les nageuses et nageurs lauréats recevront les récompenses à l'occasion du meeting NC2 du 4 mai prochain.

#### Les lauréats 2023 au titre des records régionaux

- ✓ Chrissander CERDA : 4 RR
- ✓ Ethan DUMESNIL : 14 RR
- ✓ Alexandre GANE: 1 RR
- ✓ Thomas OSWALD: 1 RR
- ✓ AH SCHIA Lusía Laa: 2 RR

#### Les lauréats 2023 championnats de France

- ✓ Chrissander CERDA : 7 titres
- ✓ Ethan DUMESNIL : 2 titres
- ✓ Renzo-Eden MUFANA : 1 titre

#### Le lauréat 2023 au titre des sélections en équipe de France :

Ethan DUMESNIL : 1 sélection pour les championnats d'Europe juniors.

#### 7. Questions diverses.

---

#### Cocktail dinatoire 22 mars 2024

Le comité directeur valide l'organisation du cocktail dinatoire a l'issue de l'AG au restaurant le « RiCK'S » le vendredi 22 mars à 20h00.

#### Prochain CD – Lundi 29 avril 2024.

Le Secrétaire Général



C. HUET

Cyril HUET

Le Président



Jean Claude ROBIN